



Pour citer cet article :

**« Débat du mois : la délinquance juvénile. La jeunesse entre la paternité et la fraternité. Entretien avec Messieurs Amado, Lang, Lutz, Roumajon », *Constellation médecine*, n°32, nov. 1963, p. 8-41.**



**Enfants en justice**  
XIX-XX<sup>ème</sup> siècles

départ  
du mois

la  
délinquance  
juvénile



**débat  
du  
mois**

**la  
jeunesse  
entre  
la paternité  
et la  
fraternité**

---

**entretien  
avec  
messieurs  
Amado  
Lang  
Lutz  
Roumajon**

**ancien chef de clinique de neuro-psychiatrie infantile, médecin du centre spécial  
d'observation de l'éducation surveillée à Fresnes**

## La délinquance juvénile

### I. — FACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES OU FACTEURS PERSONNELS ? FACTEURS CULTURELS

#### Docteur Roumajon

Hier encore, on s'efforçait de cerner le problème de la délinquance juvénile en l'envisageant en fonction de perturbations familiales, sociales, économiques. Il apparaît aujourd'hui que ce ne sont pas là les seules raisons du phénomène, les uniques motivations du mineur délinquant, mais que, bien plus qu'à des facteurs généraux du type de la dislocation familiale, la délinquance est le fait de troubles très personnels.

#### Docteur Amado

On assiste en effet, aujourd'hui, à la disparition du mythe qui avait fait des facteurs économique-sociologiques la clef de la délinquance.

#### Docteur Roumajon

Il est bon, je pense, qu'au début de cette réunion, nous ramenions donc la délinquance à ce qu'elle est en réalité : une réaction personnelle de l'individu à des situations qui peuvent être fort diverses et qui n'ont en commun que la recherche, dans la délinquance, d'une issue aux tensions internes qu'elles créent dans tel enfant, dans tel adolescent. Dès lors, la délinquance juvénile apparaît comme une sorte de signal donné de l'individu — comme

une manifestation, dans des circonstances variables, de son malaise intérieur propre.

#### Docteur Lang

Cette conception, nouvelle, n'est d'ailleurs pas si nouvelle que cela. Déjà, à l'époque des premiers travaux d'Heuyer — dans un autre contexte, il est vrai —, on insistait beaucoup sur les facteurs biologiques, physiologiques, constitutionnels ; on plaçait donc déjà le problème dans un contexte individuel, dont notre notion actuelle de tensions intra et inter-subjectives n'est pas aussi éloignée qu'il pourrait le paraître de prime abord.

#### M. Lutz

Mais il ne faudrait pas, pour autant, négliger les facteurs sociaux. Chacun de nous se souvient avoir vu en 1942, dans les circonstances de la guerre et de l'occupation, la délinquance juvénile passer, en un an, de 12 000 à 36 000 cas.

#### Docteur Amado

Il ne s'agit pas de nier l'influence des facteurs sociaux et économiques, mais de considérer que l'action de ces facteurs se résout à l'intérieur d'une équation personnelle, que cette tension se dénoue, se décharge dans l'acte d'un délinquant.

Au reste, si les facteurs sociaux sont aujourd'hui un peu

# débat du mois

dévalués, peut-être y aurait-il lieu de réévaluer, au contraire, un autre facteur qui a, lui, la double caractéristique d'être à la fois collectif et le fait de chacun : **le facteur culturel**. Chacun de nous vit — et la jeunesse vit — dans un contexte particulier : hier, la guerre ; aujourd'hui, ce qu'on pourrait appeler l'après-guerre ou, d'une manière plus générale et vague, un moment de l'évolution de notre culture, vécu par chacun dans une certaine angoisse. On ne diminue pas l'influence des facteurs psychologiques, mais on les approfondit en les situant dans ce contexte unique, aujourd'hui le nôtre, que je viens de caractériser par le mot angoisse, car il est fait d'une absence de tradition, d'une perte de l'autorité du chef de famille et de l'image paternelle en général. Ne croyez pas que je déplore cette perte : cette référence au père ne constituait peut-être qu'une manière très superficielle, très artificielle de se faire une personnalité ; mais je constate sa disparition et qu'elle n'a été remplacée par rien d'autre. Nous n'avons plus de référence de « motivation »

et, partant, nous n'avons plus de « sublimation ».

## Docteur Roumajon

Je te rejoins d'autant plus qu'il est un phénomène où ce manque de motivation apparaît aujourd'hui de façon aiguë, je veux parler de cet élément culturel nouveau et peut-être majeur de notre époque : les loisirs.

L'adolescence, la jeunesse en général, dispose aujourd'hui d'un énorme temps libre, qu'elle ne sait comment employer. On ne lui offre, dans ce domaine, que de vagues possibilités mal structurées, rien qui ressemble à un « idéal » ou, pour être moins ambitieux, à une valeur. En effet, toutes les valeurs d'hier sont considérées aujourd'hui comme dérisoires — voyez le scoutisme et, sur un autre plan, voyez le peu d'enthousiasme que suscitent chez les jeunes les groupes et les partis politiques.

## Docteur Lang

Ajoutons qu'à ce manque de lois externes répond un cruel manque de dynamisme intime qui ne trouve plus ses sources, comme c'était hier le cas, dans le décours de la maturation affective, et cela dans la mesure où, justement, la loi interne — je ne dis pas la loi morale mais la « loi du père » — s'est dévaluée. Aujourd'hui, les travaux psychanalytiques sur les jeunes délinquants le prouvent : le

fait de la délinquance s'exerce non plus contre la loi externe, mais contre la loi interne. C'est un phénomène qui mérite d'être souligné.

### **C** Constellation Médecine

Qu'est-ce, précisément, que cette loi du père ?

#### **Docteur Lang**

Dans une perspective psychanalytique, on la situe comme le principe fondamental qui organise les réactions affectives constituées autour du complexe d'Edipe. Je pense que toute une série d'actes de délinquance se dressent non contre la loi externe, la loi écrite, la loi d'un code, mais contre la loi interne.

Un exemple vous le fera comprendre : quelle est, par excellence, la délinquance de la fille ? La prostitution. Or, la prostitution n'est pas, légalement parlant, une délinquance.

### **C** Constellation Médecine

Voulez-vous dire par là que seules les transgressions de cette loi du père, née du complexe d'Edipe, — et ce complexe se situe assez tardivement dans le cours du développement de l'enfant — produisent les cas de délinquance, à l'exclusion de tous les conflits antérieurement formés ?

#### **Docteur Lang**

Je veux dire qu'on a sans doute mis très abusivement en avant les conflits nés de la

seule relation mère-enfant, que cette relation implique très tôt un troisième terme : le père, et qu'ainsi, si le complexe d'Edipe se dénoue relativement tard, ses sources sont très antérieures et remontent à la première enfance. Je n'exclus donc pas des sources plus reculées de conflits à l'origine d'un comportement délinquant.

## II. — LA DELINQUANCE JUVENILE AUGMENTE-T-ELLE ?

#### **M. Lutz**

Oui, mais n'oublions pas que les délinquants — du moins les délinquants repérés comme tels — ne représentent guère que 2 % de la population adolescente, et qu'il existe donc 98 % d'enfants — vivant pourtant dans le même contexte culturel et psychologique — qui ne débouchent pas dans la délinquance !

On a dit que le nombre des délinquants avait beaucoup augmenté ces dernières années, je n'en suis pas tellement sûr.

#### **Docteur Roumajon**

Ce nombre a certes augmenté, mais n'est-ce pas parce qu'on a assimilé à la délinquance les délits contre le code de la route ? Cette assimilation montre déjà que l'augmentation des chiffres ne correspond peut-être pas à une réalité. Si, en 1958, les mineurs jugés étaient au nombre de 18 900, et s'ils étaient, en 1960, au nombre de 26 894, 2 389 de ces der-

niers avaient été jugés pour infraction au code de la route.

La question est de savoir ce qui se cache sous les chiffres.

### M. Lutz

Il n'y a pas que les délits contre le code de la route qu'il

faut faire entrer en ligne de compte, et bien d'autres facteurs peuvent fausser les statistiques. Ainsi, le dépistage lui-même des mineurs délinquants : dans les endroits où l'on a tenté de le rendre systématique — je pense à certaines

**Avec ou sans blouson noir,  
que ce soit au cinéma ou dans la vie...**



## La délinquance juvénile

expériences tentées dans le Nord — en utilisant à ces fins la police et les différents organismes sociaux, on a vu du jour au lendemain la délinquance des jeunes passer de 1 à 4. Que penseront les statisticiens de demain des chiffres

de l'hiver 1962-63 et d'un tel bond de 1 à 4 ? Incrimineront-ils les rigueurs particulières de cet hiver-là ? Cela n'est pas qu'une boutade, c'est un problème important : faut-il, ou non, dépister systématiquement les délinquants ?

**C'est au café que l'on va,  
pour essayer de se sentir moins seul.**



# débat du mois

## Docteur Lang

Je crois que plus la tolérance du milieu est faible, plus le dépistage s'impose. Quand, hier, l'intervention du garde champêtre et un coup de pied au derrière suffisaient pour arranger les choses entre le délinquant et son entourage, le dépistage systématique avait moins de raison d'être. Mais si, aujourd'hui, on veut ou on doit aller plus loin, alors, il faut en prendre les moyens, et ces moyens restent insuffisants.

## M. Lutz

Quand même nous posséderions ces moyens, il n'en resterait pas moins que l'étiquette « délinquance » n'a pas de signification précise et ne peut pas en avoir. Elle met en effet dans le même sac le mineur qui monte sans ticket dans un autobus et celui qui a tué quatre personnes. Il faut échapper à cette confusion. En fait, si vous considérez aujourd'hui les seuls délinquants véritables, au sens criminologique du terme, si vous vous limitez donc aux affaires criminelles, vous vous apercevrez qu'il y a aujourd'hui,

d'hui, comme en 1900, à peu près 100 affaires par an. C'est une constante.

## Docteur Roumajon

C'est ainsi, d'ailleurs, que s'expliquent les chiffres soviétiques qui nous paraissent souvent extraordinairement bas. L'U.R.S.S. ne retient, comme faits de délinquance, que les crimes de sang et les vols qualifiés...

## M. Lutz

... Alors que les Etats-Unis, dans certains de leurs Etats, additionnent à la délinquance les mineurs qui... fument dans la rue. A ce compte-là, on peut en trouver des millions.

## Docteur Amado

Ce qui voudrait dire que si l'on peut établir des comparaisons statistiques entre différentes régions à une même époque, on ne peut certes pas savoir si, depuis un siècle, la délinquance juvénile a augmenté en France.

## M. Lutz

Il est en effet difficile de répondre. Il semble, d'après les recherches menées, que la délinquance était sensiblement aussi élevée il y a un siècle qu'aujourd'hui, — étant entendu qu'il s'agit de délinquance officiellement enregistrée et qu'on était à l'époque un délinquant mineur jusqu'à 16 ans

et non jusqu'à 18 comme aujourd'hui.

Mais, cela dit, il est probable que les causes qui jouaient alors ne sont plus du tout les causes qui jouent maintenant.

### III. — JEUNESSE DELINQUANTE ET JEUNESSE INADAPTEE

#### Docteur Amado

Nous en venons donc aux causes de la délinquance.

Une chose me frappe : si les statistiques prennent aujourd'hui une telle importance à nos yeux, ne serait-ce pas parce qu'il existe toute une zone de prédélinquance ? La question n'est-elle pas finalement de savoir si toute la jeunesse — j'exagère bien sûr un peu — ne participe pas à cette frange de prédélinquance, ne s'y meut pas comme dans une mode ? Et, en fait, si la délinquance nous intéresse tant, ne serait-ce pas, non parce que nous la tolérons moins bien que ne le faisaient nos grands-pères, mais parce que nous y participons ? Les jeunes délinquants ne sont-ils pas des symptômes de leurs parents — des parents incertains que nous sommes — ne sont-ils pas des enfants-symptômes ?

#### M. Lutz

C'est un fait, cette inquiétude des parents, des services sociaux, de nous tous, s'adresse moins à l'acte de la délinquance dans l'immédiat qu'à l'avenir

du délinquant. Si nous avons tendance aujourd'hui à nous pencher sur toute une catégorie de mineurs — dont on ne se préoccupait pas dans le passé — c'est moins parce que l'intolérance du milieu augmente que parce que l'avenir du délinquant nous inquiète davantage. Dans cette perspective, l'augmentation statistique du nombre des délinquants mineurs peut être le signe d'un meilleur intérêt social.

Et c'est ce qui nous explique que des pays socialement évolués — comme la Suède, par exemple — ont des statistiques de délinquance élevée, alors que des pays comme l'Espagne ne semblent pas connaître le problème de la délinquance juvénile. Mais l'enfant à fréquentation scolaire irrégulière, ou l'enfant mendiant, n'inquiète guère les autorités administratives ou judiciaires. Dans les pays à haute organisation sociale, ils seraient aussitôt enregistrés, fichés, suivis. Ainsi, je ne pense pas qu'il faille lier, comme certains auteurs l'ont fait, haut niveau de vie et délinquance élevée dans les régions du Nord et faible niveau de vie et délinquance réduite. Le nombre des délinquants enregistré varie avec l'intensité du dépistage et la mise en place d'organismes spéciaux, comme la police des mineurs, etc.

#### Docteur Lang

Alors, faut-il dépister les délinquants ?

# débat du mois

## M. Lutz

Peut-être les Espagnols ont-ils raison...

Pour la France, une évolution s'est produite depuis l'ordonnance du 23 décembre 1958. Nous nous sommes trouvés devant une carence généralisée — nous en parlerons tout à l'heure — d'équipement et de personnel, tant dans les services de la population que dans ceux de l'éducation surveillée. Les juges d'enfants s'occupent désormais de toute cette jeunesse qui n'est pas, à proprement parler, délinquante et qu'on désigne sous le nom de « jeunesse en danger moral » : jeunes vagabonds, mineurs en conflit avec la famille, etc.

## Docteur Roumajon

Mais n'est-on pas là devant un phénomène classique de dépistage systématique à ses débuts ? La même constatation a été faite avec la tuberculose, la syphilis, le cancer au moment où l'on a commencé de les dépister systématiquement : le nombre des cas a subi une augmentation massive — et qui paraissait massive surtout parce

qu'on manquait d'équipement ; une fois les moyens mis en place, le problème s'est étalé et l'on a retrouvé les normes courantes.

## Docteur Lang

Il y a cependant une différence entre le dépistage de ces maladies et la délinquance, dans la mesure où la délinquance, elle, se situe face à des sanctions éventuelles, face à l'intervention d'une autorité qui, par définition, représente, veut continuer de représenter (et a raison de le vouloir) une certaine défense de la société, et donc constitue une certaine force répressive.

## M. Lutz

Depuis 1958 au moins, le juge des enfants est sorti du droit pénal et sa principale activité a été déportée vers le droit civil...

## Docteur Lang

...Mais il représente la défense de la société même si cet aspect est secondaire juridiquement parlant. Ne croyez-vous pas que c'est par ce biais qu'on peut délimiter ce qu'est la délinquance : un acte qui met en jeu les droits de la société ? Je ne pense d'ailleurs pas aux seuls délits causés par le mineur, mais aussi à la responsabilité des parents. Qui peut prendre une sanction quelconque envers un père ou une mère, sinon le juge ? Seul, il

peut en avoir le droit, sans quoi nous entrerions dans l'arbitraire.

### M. Lutz

Oui, mais attention ! Le juge n'intervient pas forcément à titre répressif ; il peut intervenir à titre de protection : quand un juge des enfants intervient en faveur d'un enfant de six mois, il est évident qu'il ne réprime rien dans ce mar-mot, mais il prend des mesures, en sa faveur, face à la puissance paternelle.

### Docteur Amado

Ce qui ressort de cette discussion, c'est que, dans le grand courant qui fait actuellement évoluer aussi bien la médecine que les sciences sociales vers la prévention, il convient de distinguer le rôle du médecin et le rôle du juge. Dans quelle mesure le médecin est-il concerné dans cette prévention et dans quelle mesure le juge ? Quels sont leurs rôles respectifs ? On voit bien que la réponse à cette question implique une réponse à celle

**Un contrôle de police — parmi tant d'autres — suffit-il à écarter le danger des mauvais chemins ?**



# débat du mois

que nous posions au début de cet entretien : l'inadaptation est-elle inadaptation à soi-même ou inadaptation à la société ? Et si elle est inadaptation à un fait culturel, c'est-à-dire si elle touche à la fois à la loi interne et à la loi externe, n'y a-t-il pas place pour deux rôles répondant chacun à l'une de ces deux notions ?

## Docteur Lang

J'ai tendance, quant à moi, à appeler jeune délinquant le mineur qui, par son comportement, a attiré sur lui une forte désapprobation, une vindicte du groupe ; qui en a été rejeté ou qui s'en est retranché. Pour moi, le jeune délinquant est celui qui a déjà fait l'expérience d'un tel rejet, soit dans le quartier où il habite, soit dans son milieu de travail, et qui, en réaction, a construit autour de lui un barrage.

## Docteur Amado

Et nous en revenons ainsi, fort à propos, au début de notre discussion. Quand on suit, en effet, des prédélinquants — les plus jeunes surtout, dès

le début de l'âge scolaire — jusqu'à la délinquance, on s'aperçoit que leur structure personnelle ne s'est pas modifiée au cours des années, que, ce qui demeure fondamental, c'est le poids des relations insatisfaisantes avec la mère, la référence à un rejet maternel. Ce qui reste majeur parmi les causes psychologiques de la délinquance, c'est le sentiment d'être abandonné par la mère, c'est lui qui rend la délinquance possible, virtuelle.

Il reste, bien sûr, à expliquer le passage à l'acte ; mais ce que je veux dire ici, c'est que, lorsqu'on examine le jeune délinquant, ce qu'on découvre au fond de sa personnalité, c'est ce lien perturbé, perturbant et perturbateur avec la mère. Certes, cette situation se traduit par un rejet des valeurs sociales et par une transgression des interdits sociaux. Mais ce qui perce derrière cette révolte, c'est le problème des relations avec la mère.

S'en tenir là est-il sans doute très insuffisant, mais il faut commencer par là.

## Constellation Médecine

Si les rapports avec la mère sont déterminants, pensez-vous qu'il faille trouver en eux la raison de l'élévation de l'âge du majorat de nos jours ? Autrement dit, ce rapport avec la mère vous semble-t-il plus hautement sensible que par le passé ?

### Docteur Lang

Je le crois. Je crois que plus la civilisation est avancée, plus le jeune est immature. Je pense qu'aujourd'hui la mère elle-même d'abord, puis tout ce qui peut représenter, remplacer, prendre plus tard la suite de la mère (la mère patrie, la nation nourricière, l'école mère, l'alma mater, etc.) — tous ces ersatz qui se prolongent de plus en plus à la faveur de l'allongement des études et de tout un ensemble de facteurs qui vont dans ce même sens, font que sont ralentis les processus de maturation et que, bien sûr, l'avènement de la maturité en est d'autant plus retardé.

### M. Lutz

Ce qui serait sanctionné par la prolongation de la minorité légale. Mais l'âge de minorité est variable de pays en pays : en Belgique, c'est toujours 16 ans, alors que chez nous c'est 18 ans. Quant au droit romain, il connaissait des majorités pénales allant jusqu'à 25 ans pour certains délits. Que faut-il en déduire ? Que le bas Empire a connu des conditions sociales différentes, « plus avancées » que les nôtres ? Je ne sais pas : aucune étude n'a été menée sur les raisons de ces variations de l'âge de la majorité ; mais ce que je sais, c'est qu'il serait dangereux en France, aujourd'hui — comme certains en parlent — de re-

porter trop loin cet âge, vers 25 ans, par exemple. Car si je veux bien qu'on s'occupe de jeunes adultes, je voudrais qu'on prenne conscience que leurs problèmes sont essentiellement différents de ceux qui se posent pour des mineurs de 9 à 16 ans.

### IV. — LA JEUNESSE COMME SOUS-CULTURE

#### Docteur Amado

Ce que vient de dire du bas Empire M. Lutz nous fait entrer au cœur du problème. Au Moyen Age encore, le jeune enfant était un petit adulte. C'est en tant que tel qu'on le représentait, et l'on ne concevait pas son évolution d'autre manière : c'était un enfant, il devait devenir un homme, il n'y avait pas de région, de moment intermédiaire.

Ce qui nous surprend aujourd'hui, et ce qui nous inquiète, c'est un phénomène inconnu jusqu'ici : la jeunesse est — et devient — de plus en plus une sous-culture ; désormais, une période intermédiaire sépare l'enfance de l'âge adulte, cette période s'étend, se développe. A quoi correspond-elle ? Nous n'avons pas de mot pour la désigner ni de cadre où l'inscrire. Quels sont ses intérêts ? Ils attendent d'être éveillés.

#### Docteur Roumajon

Quand tu dis : enfance, tu entends, bien entendu, la pé-

# débat du mois

riode qui va de la naissance à la puberté — et qui se terminait jadis par les rites initiatiques marquant l'avènement de l'adulte.

## Docteur Amado

C'est cela.

## Docteur Roumajon

L'événement marquait d'ailleurs l'entrée dans l'âge adulte à tous les points de vue ; c'est ainsi que les titres de mariage étaient conclus dès ce moment-là. Quand nous sourions parce qu'il y avait des cardinaux de 17 ans, nous oublions qu'ils étaient considérés comme adultes !

## Docteur Lang

Ce que vous dites fait penser que, peut-être, le bas Empire a connu, lui aussi, un problème de la jeunesse !

## M. Lutz

Certes, et la majorité de 25 ans ne jouait, je vous le rappelle, que pour certains délits. Pour la plupart, la limite était 15 ans.

## V. — LE ROLE DU MEDECIN ET LE ROLE DU JUGE

### M. Lutz

Pour mieux voir ce qui se passe dans le phénomène « délinquance », et quels peuvent être les rôles respectifs du médecin et du juge, prenons, voulez-vous, un exemple. Dans un village, une fille de 14 ans est bonne à tout faire. Elle empoisonne quatre bébés chez trois patrons successifs en introduisant de l'arsenic dans les biberons. Alors le psychologue, le médecin se penchent sur son cas et essaient de découvrir comment elle en est arrivée là. Supposons qu'ils concluent que son cas est assez clair, peu grave en soi, et qu'il suffira d'une psychothérapie pour qu'elle redevienne, du point de vue médical, tout à fait normale ; que donc, de leur point de vue, rien ne s'opposera à un retour dans le groupe social. Supposons encore qu'on suive cette voie et qu'on déclare aux villageois : « Vous vous êtes beaucoup émus à propos de cette petite bonne, mais son cas est simple, nous l'avons soignée, il n'y a plus de problème, et rien ne s'oppose à ce que vous la placiez de nouveau comme bonne à tout faire dans une famille nombreuse... »

Vous vous imaginez, bien sûr, quelle sera la réaction dans le village : pas un instant elle ne tiendra compte du traitement médical, elle n'y croira pas ;

les gens auront peur — et la petite bonne sera rejetée.

### Docteur Roumajon

Bien sûr. Un fait divers récent illustre fort bien votre propos. Un ouvrier agricole schizophrène tua une fermière; il fut déclaré irresponsable et interné. Six mois plus tard, le médecin qui avait procédé à l'internement, le jugeant guéri, le libéra. Mais dès sa sortie, il fut abattu par le fils de la morte — qui d'ailleurs fut condamné, lui, à trois ans de prison.

### Docteur Lang

Ne pourrait-on pas estimer que le rôle du juge est justement d'apprécier la valeur de la réaction du groupe social et de prendre la sanction en fonction de celle-ci? Il statuerait en dehors de toute considération médico-physiologique, psychologique ou pathologique. Je crois que si l'on veut distinguer le rôle du médecin de celui du juge — rôles très opposés à mon sens — il faut que leurs points de vue de départ, leurs systèmes de références soient bien précisés.

### M. Lutz

Vous avez raison dans un exemple aussi grossier que celui-là, et il est certain que même si le médecin venait nous dire que la petite bonne en question ne nécessite aucun traitement, qu'elle n'est pas

fondamentalement différente d'autres mineurs, le juge ne pourrait que répondre : « Non, il n'est pas possible de la réintégrer dans le groupe social », en considération, précisément, de la réaction prévisible de ce groupe. Mais tous les cas ne sont pas aussi tranchés et nets.

### Docteur Roumajon

Loin de penser que les deux rôles sont incompatibles, je croirais plutôt qu'ils se complètent. Tout acte délictueux suppose une mesure qui réponde à la fois au besoin du groupe social de voir sanctionner l'acte agressif, et au souci de préserver le délinquant contre la récidive en adaptant autant que possible cette mesure à son cas personnel. Le médecin peut être ainsi utile au juge, notamment lors de l'établissement du dossier de personnalité prévu par l'article 81 du Code de procédure pénale.

Je ne pense pas qu'il faille considérer tous les délinquants comme des malades, ni excuser tous les actes antisociaux sous prétexte que la médecine a pu expliciter une personnalité délinquante ou expliquer un comportement délictueux par des troubles précoces de l'enfance, par exemple. Le délinquant doit se voir appliquer la loi. Son passé ne doit être pris en considération que pour décider de la forme de la peine, de la qualité du traitement auquel il sera soumis.

# débat du mois

**M. Lutz**

Oui, mais le juge est, par ses fonctions, un personnage bien équivoque — et particulièrement le juge des enfants. D'une part, il prend, envers ces délinquants-là, le type de mesures auxquelles vous venez de faire allusion, mais il intervient aussi dans des contextes très différents. C'est qu'il s'occupe de mineurs qui évoluent tout à fait normalement : de ce mineur, par exemple, que sa mère fait coucher dans une caisse de dimensions réduites pour qu'il ne grandisse pas : un petit, c'est si mignon, n'est-ce pas ? Le juge impose aux parents de cesser ce curieux comportement, mais, ce faisant, il ne se situe pas du tout dans la voie répressive.

**Docteur Lang**

Si, pourtant. Quand vous prononcez une déchéance paternelle, c'est bien une action répressive.

**M. Lutz**

Non, ce n'est pas la même chose. Comme ce n'est pas la même chose de passer devant

un tribunal lorsqu'on est en instance de divorce, et d'être traduit en cour d'assises. Il y a un abîme entre l'intervention en matière civile et l'intervention en matière pénale.

**Docteur Amado**

Nous, médecins, devons nous garder de cette tentation d'attribuer au juge le pouvoir répressif, dans l'intention inavouée de nous conserver le beau rôle. Bien sûr, cette tentation s'explique : ainsi, dans l'exemple que vous avez choisi et qui est particulièrement typique — je parle de la bonne de 14 ans — nous savons bien que toutes les filles qui ont eu de mauvaises relations avec leur mère veulent devenir puéricultrices, s'occuper d'enfants, en avoir de nombreux plus tard, etc.

Et c'est facilement que nous trouvons une explication — grossière — de son acte. Même si nous n'expliquons pas un passage à l'acte aussi massif, nous sommes tentés d'en rester à notre vision du phénomène et de laisser au juge le rôle ingrat de la sanction. Mais dans un tel cas, le médecin ne peut-il pas aller plus loin et ne pas se dégager aussi vite ? Je crois qu'il doit des explications au groupe social, qu'il se doit de lui donner les indications le plus claires possible sur ce qui s'est produit, comment et pourquoi la chose s'est passée, et quels sont les traitements qui peuvent, ou ne

## La délinquance juvénile

peuvent pas, guérir la jeune fille.

### Docteur Roumajon

Il faut, en effet, que les médecins prennent des positions nettes et ne se contentent pas

d'être toujours — et à trop bon compte — lénifiants.

### Docteur Lang

La différence essentielle entre les deux rôles, c'est que le rapport médecin-client est une

**Les « copains » : c'est plus, c'est mieux que la famille.  
Le mot est devenu un étendard, une raison de vivre.**



# débat du mois

relation qui, par définition, échappe aux rapports sociaux de groupe, aux réactions du groupe ; alors que le juge ne doit tenir compte que de cette relation. Il se peut que, dans certains cas, chacun faisant la moitié du chemin, les deux points de vue parviennent à coïncider ; mais il en est évidemment d'autres, comme celui de la petite bonne, où le médecin ne pouvant se faire avocat, ni procureur, où le juge ne pouvant se faire thérapeute, ils sont condamnés à rester éloignés l'un de l'autre.

## **Docteur Roumajon**

Cet éloignement devrait n'être qu'apparent, parce qu'ils sont, au fond, complémentaires. Le médecin peut assumer plus facilement l'indulgence alors que la loi fait obligation au juge de représenter la sévérité.

## **Docteur Amado**

Avec cette distinction que si la relation du médecin avec son patient peut prétendre, dans certaines conditions, à devenir thérapeutique, celle du

juge avec son prévenu ne le prétend évidemment pas.

## **Docteur Lang**

... Bien que, du seul fait de son rôle social, le juge puisse avoir une action de thérapeutique psychologique ; il suffit, pour s'en convaincre, d'entendre un mineur parler de « Mon juge » — il en a la bouche pleine.

## **M. Lutz**

N'allez pas croire que nous soyons toujours une incarnation du père. Il arrive que le mineur ait l'impression, devant nous, de toucher le monstre. D'où une certaine fierté d'un sens un peu spécial. Je vous l'ai dit : notre position est très ambiguë.

## **Docteur Roumajon**

En fait, c'est dans la relation que tout se résout, bien ou mal. D'abord, dans la relation du jeune délinquant avec le juge, puis avec le psychologue ou le psychiatre, ensuite dans sa relation avec l'éducateur. De nombreux échecs s'expliquent sans doute par le « raté » de l'une de ces relations, et dès qu'un maillon manque, tout est faussé.

## **VI. — LE RÔLE DE L'ÉDUCATEUR ET LE DEPISTAGE**

## **Docteur Lang**

L'une de ces relations, c'est l'éducateur qui doit l'établir.

Or, malgré sa bonne volonté et sa qualité, il est le plus souvent entraîné à nouer cette relation. Il faudrait que fût instaurée la pratique d'un véritable training de la relation dans les écoles d'éducateurs.

### M. Lutz

Aujourd'hui, l'éducateur se trouve en face de groupes trop importants pour pouvoir agir... en éducateur : la discipline, le fonctionnement extérieur de son groupe l'occupent trop. Votre proposition supposerait qu'on ait décidé, une fois pour toutes, qu'un groupe éducatif ne doit pas dépasser plus de douze mineurs

### Docteur Lang

Sans doute, mais même si le groupe déborde l'éducateur, je crois qu'un training de groupe lui permettrait de mieux faire face.

### Docteur Roumajon

Cet entraînement serait d'autant plus utile que la forme actuelle de la délinquance est souvent une délinquance de groupe. Il s'agit de bandes, d'agglomérats de jeunes, comme on en peut voir dans certains quartiers de Paris et d'autres grandes villes. Ces jeunes sont ensemble dans la mesure où ils se sentent un peu rejetés, ou du moins un peu abandonnés, par leur famille. Alors, ils forment un groupe et leur délinquance est une réaction de groupe.

### M. Lutz

Et nous voici ramenés au problème du dépistage.

A mon avis, le nombre réel des jeunes délinquants ne dépasse pas 10 % de celui qui est actuellement avancé ; les autres 90 % sont constitués d'inadaptés.

Je regrette l'abus que fait la presse — et même les spécialistes — du terme « délinquants ». Je pense qu'il faudrait déterminer le mot du point de vue criminologique, bien plus que du point de vue juridique, parce que, juridiquement, il ne peut être défini. Je crois que l'étiquette « délinquance » est très mauvaise : elle devrait être réservée à quelques rares cas de mineurs qu'on ne peut prendre en traitement parce que nos moyens de traitement actuels ne sont pas encore parfaits. Et je crois que le maximum de notre effort doit porter sur les jeunes inadaptés. Ce n'est d'ailleurs pas un meilleur terme, puisque ces jeunes ne sont peut-être inadaptés que dans la mesure où les organes du monde « normal » ne sont pas aptes à les incorporer.

## VII. — LE PASSAGE A L'ACTE

### Docteur Amado

Tout le monde, aujourd'hui, est plus ou moins inadapté, comme tout le monde est, aujourd'hui, plus ou moins névrosé. Le fait est qu'on entre dans la délinquance et qu'on en

# débat du mois

sort comme on le fait de l'inadaptation. Il faut insister sur ceci que nous n'avons pas dit encore, que la conduite et la personnalité des adolescents sont extrêmement labiles et plastiques, et qu'il est donc extrêmement malaisé de les fixer dans quelque classification que ce soit. Vous parliez, tout à l'heure, monsieur Lutz, des cas médicaux : mais ces cas, ne les appelle-t-on pas « médicaux » quand, tout simplement, on les considère comme graves ? C'est que, aussi, on entre dans la médecine et l'on en sort à tout moment.

## **Docteur Roumajon**

Ce qui fausse tout, c'est qu'on ne tient pas assez souvent compte, en effet, de la dynamique de la vie humaine, et qu'on considère ces mineurs comme s'ils étaient des mineurs stabilisés une fois pour toutes dans leur état.

## **Docteur Lang**

Il reste que certains sujets sont capables de résoudre leur

problème d'adaptation, et d'autres pas.

## **Docteur Roumajon**

Cela, c'est tout le problème de la maturation ; sa preuve étant la capacité qu'on a de résoudre harmonieusement les tensions de la vie quotidienne.

## **Docteur Lang**

... De rétablir l'équilibre chaque fois que le déséquilibre tend à s'installer.

## **Docteur Amado**

Bien sûr, nous ne finirions pas de trouver une définition ; il faudrait d'abord que nous définissions le pathologique, la santé morale et physique, et ainsi, de proche en proche, nous nous heurterions à d'énormes et insolubles problèmes.

## **Docteur Roumajon**

La notion de délinquance a pourtant ceci de stable : elle se mesure, donc se définit en fonction du groupe.

## **Docteur Amado**

Est-ce d'ailleurs une infériorité d'être inadapté ? N'a-t-on pas pu dire de certains génies qu'ils l'étaient et, au contraire, de grands escrocs moraux ne sont-ils pas parfaitement adaptés — en apparence, du moins — et ne résolvent-ils pas leurs difficultés autrement qu'en passant à l'acte ? Dès lors, la distinction ne pourrait-elle pas

s'établir entre ceux qui passent à l'acte, et ceux qui trouvent une autre issue ?

### **Ⓢ** Constellation Médecine

... Et développent une névrose, par exemple.

#### **Docteur Amado**

Par exemple. Et nous retrouverions-là le schéma de Freud : la perversion est l'envers de la névrose.

### **Ⓢ** Constellation Médecine

Le passage à l'acte, qui signe le délinquant, vous semble-t-il avoir, aujourd'hui, des causes très différentes de celles qui existaient à d'autres époques ? Ainsi, M. Roumajon a parlé tout à l'heure de la délinquance de groupe comme de l'une des formes fréquentes, actuellement, de la délinquance : y a-t-il une explication de la fréquence de cette forme-là ?

#### **Docteur Roumajon**

Il faut d'abord distinguer, car il existe deux types de groupes : les bandes structurées, organisées, avec un chef, des adjoints, un trésorier — où chacun a des fonctions définies, hiérarchisées ; puis il y a des agglomérats, sorte de magmas inorganisés, fluctuants, où peuvent se produire des tensions extrêmement violentes, qui vont parfois jusqu'au meurtre.

La personnalité des mineurs qui appartiennent à ces deux

types de groupes n'est pas du tout pareille.

Quant au passage à l'acte, il s'agit parfois de véritables phénomènes de mode. Ainsi, le vol de voitures : aujourd'hui, un certain nombre de jeunes ne veulent plus rentrer à pied chez eux le soir et empruntent une auto. Or, quand la voiture n'est pas conservée, ce n'est pas, vous le savez, considéré comme un vol. Et il faut, pour poursuivre, retenir le délit de vol d'essence.

#### **M. Lutz**

L'importance de ces vols est d'ailleurs parallèle à l'importance du parc automobile.

#### **Docteur Lang**

On peut aussi se demander si le passage à l'acte agressif n'est pas favorisé par la diminution des autres issues de passage à l'acte. Et, inversement, si certaines techniques — comme celles qu'on tente actuellement dans le domaine sportif pour ouvrir d'autres issues, non réprimables, elles, aux pulsions — ne sont pas suspectes sur le plan de la dynamique mentale.

#### **M. Lutz**

Il y a sûrement de nombreux facteurs favorisant, mais il faut toujours y regarder à deux fois. On a longtemps cru — et j'ai cru, moi aussi — que c'étaient les miséreux qui étaient les voleurs. On s'imagi-

nait alors que le jour où les gens ne seraient plus acculés par la nécessité, n'auraient plus faim, ils ne voleraient plus de pain, que le jour où ils auraient tous des voitures, ils ne voleraient plus de voitures, etc.

On en est bien revenu de cette vision simpliste des choses et on se rend compte que, à niveau de vie plus élevé, s'accordent des préoccupations sociales plus importantes, un souci de protéger plus grand, et donc un dépistage plus développé.

## Docteur Roumajon

Nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements de notre connaissance du problème.

## VIII. — LA TENSION ENTRE LA JEUNESSE ET LE GROUPE ADULTE

### M. Lutz

Deux pour cent de délinquants dans la jeunesse française de 10 à 18 ans, aujourd'hui comme en 1900 : là, rien n'a changé. Ce qui a changé, ce n'est point tant la délinquance qu'un comportement général des mineurs. Jusqu'à ces dernières années, ils fai-

saient preuve d'une certaine déférence à l'égard de l'adulte ; aujourd'hui, il deviennent intolérants et l'opposition des groupes d'âge s'affirme.

## Docteur Roumajon

Je me demande si le conflit ne vient pas d'une persévérance du groupe adulte à se conduire comme si le temps ne passait pas, à vouloir garder, jusqu'à ce que le jeune ait atteint son indépendance économique, la même attitude paternaliste qui, raisonnable avec un enfant d'une dizaine d'années, ne l'est plus avec des adolescents de 14, 15 ans, même quand ceux-ci ne sont pas encore entrés dans leur autonomie matérielle.

C'est à ce point que se situe le déséquilibre. L'adolescence se prolonge, mais l'adolescent a des aspirations d'adulte que l'adulte s'obstine à vouloir traiter comme des aspirations d'enfant. L'écart entre la date d'apparition de la puberté et d'une certaine maturité d'une part, et le moment de l'indépendance sociale et économique d'autre part, ne fait que croître.

## Docteur Lang

Et la prolongation de la scolarité ne pourra qu'accentuer cet écart.

## IX. — DU REGNE DE LA PATERNITE AU REGNE DE LA FRATERNITE

## Docteur Roumajon

Il serait intéressant de savoir

jusqu'à quel point la structure du délinquant de 14 à 18 ans qui travaille peut être différente de celle de son homologue qui est encore à l'école. Il semble que, parmi les premiers, figurent beaucoup plus de débiles, de grands caractériels, d'épileptiques que parmi les seconds, où l'on trouve une majorité d'immaturs, de déséquilibrés affectifs et de personnalités névrotiques.

### M. Lutz

Ce que les recherches montrent, concernant les mineurs délinquants, c'est l'espèce de vide, de désintérêt, d'absence totale de passion : ni le métier, ni le sport, ni même tel ou tel loisir ne les appellent. Pas même le cinéma ! On a craint longtemps un effet nocif de certains films. Eh bien, ils n'ont aucune prise sur beaucoup de jeunes délinquants qui ne vont pas au cinéma !

### Docteur Amado

On découvre effectivement une inappétence, une sorte d'impossibilité à goûter la saveur de la vie.

### Docteur Lang

Peut-être ce phénomène est-il neuf. Cette inappétence, on ne la rencontre guère dans les observations d'il y a cinquante ou même vingt ans ; alors qu'en pratique psychiatrique actuelle, tout comme dans les statistiques de délinquance, on la re-

trouve très fréquemment et qu'elle représente aujourd'hui une proportion extraordinairement importante de nos patients délinquants ou simples caractériels. Là où l'on décelait hier les mécanismes classiques d'une structure névrotique — la phobie, l'obsession ou l'hystérie — on ne discerne maintenant que cette vague immaturation fondamentale.

### Docteur Roumajon

Ce phénomène est-il neuf ? demandez-vous. Voici un texte qui parle des peuplades des hauts plateaux de la chaîne annamitique, jadis un très grand peuple, vaincu vers le XVI<sup>e</sup> siècle, et qui vit, depuis, dans la forêt. Leur coutumier, un coutumier chanté, dit notamment : « Ceux dont l'enfant erre partout, profitant de l'obscurité de la nuit pour s'emparer de tout ce qui lui tombe sous la main, ceux qui ont un enfant ignorant et ne l'instruisent pas, ceux qui sont comme la tourterelle cherchant le rayon de soleil, comme la peruche se laissant emporter au souffle du vent, ceux qui approuvent leur enfant et l'aident à marauder, ceux dont l'enfant est paresseux pour travailler à la maison ou aux champs et ne songe toujours qu'à aller voler le bien d'autrui, ceux qui approuvent ainsi tous les actes de leur garçon ou de leur fille et se font leur complice, — ceux-là sont coupables et il y a affaire entre les autres et eux ».

# débat du mois

## M. Lutz

Sans aller aussi loin, au début du siècle et dans nos régions, les connaissances du père, face à l'adolescent, étaient certaines et s'affirmaient comme telles. Aujourd'hui, vous savez ce qu'il en est...

## Docteur Roumajon

Le grand mouvement psychanalytique d'après la première guerre a tout remis en question : avant, l'autorité du père était indiscutable ; mais la psychanalyse a introduit, dans le domaine éducatif, un doute fructueux pour le développement de la personnalité de l'enfant, mais qui, par contrecoup, a certainement contribué à créer le malaise actuel. On a semé le doute sur ce qui était, on n'a rien proposé d'autre qui fût sûr.

## Docteur Amado

Certes, mais il ne faudrait pas, par ce biais, revenir en arrière — comme certains le voudraient — et penser pouvoir tout résoudre par le retour de l'autorité.

## Docteur Roumajon

Ce n'était pas mon propos.

## Docteur Lang

Le phénomène est, en fait, plus ample encore : il semble bien que l'un des critères de normalité de l'âge adulte, aujourd'hui, soit d'être dans le doute. Quelqu'un qui ne doute pas, c'est toujours un peu un « imbécile ». Mais ce doute systématique, quand il est exposé ouvertement, comme il l'est aujourd'hui devant l'enfant, ne peut-il pas, ne doit-il pas créer une grande insécurité ? Les adultes exposent leurs doutes comme une preuve de supermaturité, mais les enfants en période de maturation, aux structures encore fragiles, peuvent-ils le supporter sans dommage ?

## Docteur Amado

Je cite souvent J. Lacroix qui a écrit que nous sommes coupables d'avoir commis la décollation de Louis XVI, car il était le roi — et le roi de droit divin. Ce régicide a atteint la structure théologique de notre société chrétienne du Moyen Age. Il y voit la perte des valeurs de la famille, de l'autorité dans la société et dans la personne. Mais Louis XVI a été décapité, et il n'est pas question de revenir en arrière. Il faut donc passer outre, passer le cap : c'est cette volonté qui explique notre intérêt à la fois pour les

humains le plus différents de nous (les enfants, les malades, les délinquants...) et pour les sociétés le plus dissemblables (celles qu'on n'ose plus appeler primitives, par exemple).

Tout cela revient à dire que nous tentons de passer du règne de la paternité au règne de la fraternité.

### Docteur Lang

En restant dans le cadre des rapports historiques, un autre phénomène se découvre : le respect de plus en plus grand qu'on accorde à l'individu et à la vie humaine. Mais ce respect ne va pas sans contrepartie : il combat la pulsion à tuer et, dès lors, tout ce qui tend à détruire prend un sens symbolique nouveau. Certains comportements agressifs, hier admis parce qu'ils étaient valorisés, sont aujourd'hui rejetés avec horreur. On le voit bien dans certains cas limites, un peu caricaturaux, et chacun de nous connaît de ces parents, de ces pères pacifistes en particulier, théoriciens de la non-violence, qui suppriment les soldats de plomb à leur fils et qui, au moindre de ses gestes un peu brusques envers sa sœur, ressentent une sorte de panique comme si vraiment il allait la tuer. Cette attitude-là n'est pas sans conséquence : j'ai vu, chez de tels enfants, des réactions d'automutilation interprétables comme réactions de compensation.

### Docteur Amado

Dans le contexte du respect de la vie humaine qui est aujourd'hui celui de l'Occident, il est bien certain que la peur, l'angoisse de la mort est plus présente que jamais.

### Docteur Roumajon

Il faut dire que, dans d'autres contextes, l'acceptation de certaines violences s'accompagnait d'une foi totale qui, à elle seule, changeait toutes les données du problème. Rien n'est évidemment le même, quand existe un au-delà aussi solide, catégorisé et organisé que celui qu'ont connu le Moyen Age chrétien, par exemple, et, plus généralement, toutes les civilisations religieuses.

## X. — THERAPEUTIQUE DE LA DELINQUANCE JUVENILE

### Constellation Médecine

Le problème est à présent posé. Il y a deux pour cent de délinquants. C'est peu. Mais que fait-on pour eux ? Quelles sont les méthodes thérapeutiques dont on use, les moyens mis par la société à la disposition des juges et des médecins.

### M. Lutz

Ce qui caractérise ce secteur, c'est un considérable sous-équipement. Il y a eu trois vagues d'équipement, public et privé, en France : la première entre 1815 et 1840, la deuxième entre

BIBLIOTHEQUE  
CENTRE DE RECHERCHE ET D'ETUDES

# débat du mois

1880 et 1900, la troisième enfin à partir de 1945.

Les deux premières vagues n'ont pas abouti, ce qui avait été réalisé étant tombé, entre les deux dernières guerres, dans un état de grand délabrement. Aussi le nombre de places dont nous disposons actuellement est-il inférieur à celui dont on disposait en 1900. C'est dire que l'on partait, en 1945, d'au-dessous de zéro.

C'est le premier aspect de la question.

L'autre aspect est constitué par les possibilités d'action, inimaginables il y a soixante ans, que nous laissent entrevoir les sciences humaines.

De ces conceptions nouvelles est née une nouvelle conception de l'éducation. Il n'y avait pas en France, et il n'y a pas en Europe — et moins encore aux Etats-Unis — de métier d'éducateur. C'était une profession à créer, à mettre en place. Jusqu'ici, en l'absence de profession structurée, ne venaient à ces emplois que des aventuriers — je le dis dans le meilleur sens du terme —, ceux qui étaient possédés d'un désir d'action extraordinaire, ou ceux

qui avaient échoué ailleurs. Mais l'homme « normal », qui avait fait des études normales, et possédait un tempérament normal, ne concevait pas cette ambition. Je parle des hommes, parce que, pour les femmes, le problème était différent : on a toujours cru que les carrières sociales étaient des carrières de femmes, mais en réalité cela ne vaut pas pour la rééducation où l'on ne trouve qu'une fille délinquante pour sept délinquants garçons.

Aujourd'hui, donc, une carrière sociale, structurée, organisée, existe.



## Constellation Médecine

Comment ces éducateurs sont-ils formés ?

**M. Lutz**

Dans des écoles. A vrai dire, elles n'avaient eu jusqu'ici que peu de candidats. Pour la première fois, cette année, l'Ecole de l'Education surveillée de Savigny a reçu 400 candidatures pour 120 postes. Les autres années, il y avait environ 50 candidats pour 60 postes. C'est un progrès immense, et les examens vont pouvoir devenir plus difficiles et constituer une sélection sérieuse.

Quant au manque d'équipement en locaux, il n'a pas eu que de mauvais effets. Il en a eu un bon : cette absence a obligé à recourir au milieu ouvert. Or le traitement en milieu ouvert a donné, dans bien

des cas, des résultats très intéressants. On s'est aperçu qu'en maintenant le mineur dans son milieu d'origine, chez lui, à son travail, on le récupérait ; s'il était soustrait à son milieu, les problèmes n'étaient souvent que retardés.

### Docteur Lang

Un peu dans tous les pays, la démarche a été la même : d'abord des centres de rééducation, puis un centre d'observation, ensuite la multiplication des foyers de semi-liberté, et enfin, aujourd'hui, la multiplication des actions en milieux ouverts.

Cette évolution frappante pour les garçons l'est moins pour les filles, ce que je déplore, puisque les filles ont généralement une maturité physiologique et une expérience sexuelle plus avancées, et qu'elles passent souvent à travers leur trois ans de « Bon Pasteur » ou de « Refuge » un peu comme les névrosés traversent le service militaire : comme si rien ne s'était passé pendant ce temps-là.

### Docteur Roumajon

Tous les organes de prévention sont actuellement en extension : les clubs, les milieux ouverts de rééducation, les milieux ouverts d'observation... Ces mesures de prévention évitent des quantités de placements, d'interventions de la justice et, probablement, de délits plus graves.

### Docteur Amado

Je vous interromps un instant pour rappeler que, du point de vue médical et psychologique, la véritable prévention se fait dès le plus jeune âge. C'est l'un des rôles de la prophylaxie mentale dans le milieu familial avant même l'âge scolaire, puis à la fois dans la famille et à l'école.

### M. Lutz

En fait, le milieu ouvert a toujours été pratiqué pour la bonne raison qu'on a toujours manqué d'équipements.

Ce fut le cas dès la loi de 1912, qui charpenta l'organisation de la liberté surveillée, et l'on peut dire que cette institution fut la première forme du milieu ouvert — qui s'occupait, en 1912, de la moitié des cas de délinquance.

### Docteur Amado

J'ai d'ailleurs été étonné de constater que, sur l'ensemble des mineurs qui, en 1960, ont fait l'objet de sanctions, il n'y avait eu que 8 % de placements.

### M. Lutz

Huit pour cent des 2 % de mineurs jugés. Le milieu ouvert ne peut cependant avoir de bons résultats que s'il s'appuie sur un petit centre. Je crois que milieu ouvert et centres ne s'excluent pas, mais qu'ils se complètent. L'évolution actuelle tend précisément à rap-

# débat du mois

procher les centres du milieu ouvert ; c'est-à-dire qu'au lieu d'implanter ces établissements, comme on le faisait, à 20 km de toute route, en pleine campagne et à l'air pur — grande thèse du XIX<sup>e</sup> siècle — on les implantera à proximité de villes, du lieu où la rééducation sociale peut être entreprise, afin qu'un lien étroit unisse l'internat et les animateurs du milieu ouvert.

## Docteur Roumajon

Nous l'avons dit tout à l'heure, mais il faut le rappeler ici : les structures du délinquant sont extrêmement labiles, dynamiques : il faut pouvoir répondre à leurs fluctuations, trouver à chaque moment la solution adaptée, épouser les étapes de l'évolution et de la récupération. Il faut donc que tous les moyens dont nous disposons soient groupés dans le plus court rayon d'action possible.

## Docteur Lang

L'éducation surveillée se préoccupe aujourd'hui avant tout de l'accueil immédiat et de la postcure. Ce sont des formules

nouvelles qui ne sont pas encore toutes mises en place.

L'accueil immédiat couvre la nécessité, dans certains cas, d'un accueil d'urgence. Il s'agit de créer un secteur d'éducation surveillée qui s'occupe de ces cas-là, de ces délinquants-là qui sont parfois, actuellement, envoyés dans des services hospitaliers.

Bien sûr, en dehors de ces délinquants, il reste encore tous les cas difficiles, psychopathes, névrotiques, récidivistes, pour lesquels il s'agit de créer d'autres établissements. Derrière cette nécessité, certains voient poindre le spectre d'une nouvelle réglementation coercitive. Il n'en est pas du tout question, mais les établissements existants ne sont pas outillés pour ces cas difficiles et ne peuvent les suivre « valablement ». Il faut répéter qu'il n'y a en fait, ici comme toujours, que des cas d'espèces, et qu'il ne peut donc y avoir de traitement standard.

## M. Lutz

Une des grandes difficultés — c'est certain — est constituée par ce lot de garçons et de filles qui ne peuvent s'adapter à la vie en grande collectivité et qui adoptent, à l'intérieur de l'établissement, un comportement fomentateur de troubles. Que peuvent faire les psychologues, les éducateurs, même les médecins des centres, si ce n'est faire passer à l'arrière-plan les problèmes per-

sonnels de ces mineurs-là pour préserver la cohésion du groupe ? Prenons un cas bien banal : le règlement prévoit qu'on se lève à 7 heures 30 ; un garçon, pour des motifs qui sont les siens, ne veut pas se lever avant 10 heures. Ses raisons sont peut-être bonnes, en tout cas elles méritent examen ; mais le faire lever à 10 heures restera en tout état de cause impossible, parce que ce sera intolérable pour les autres.

### Docteur Lang

Plus la personnalité est perturbée, plus il est nécessaire de prendre des mesures individuelles jusqu'au point où, économiquement, cela devient impraticable.

### M. Lutz

Je crois que c'est d'ailleurs là l'unique grande erreur de nos devanciers du XIX<sup>e</sup> siècle : ils pensaient que plus un mineur était difficile, plus il fallait le mettre dans un cadre rigide, impératif, disciplinaire. Nous arrivons, nous, à des conclusions absolument opposées.

### **C** Constellation Médecine

Vous avez, messieurs Lutz et Roumajon, un projet de centre. Comment les choses s'y passeront-elles ?

## XI. — VERS DE NOUVEAUX CENTRES DE TRAITEMENT

### M. Lutz

C'est aujourd'hui enfin, et

après bien des vicissitudes, un peu plus qu'un projet : nous en sommes aux premiers coups de pioche.

### Docteur Roumajon

Oui, nous avons attendu plus de trois ans. Voici ce qui est prévu :

Les garçons entreront dans le centre sur proposition médicale, c'est-à-dire qu'ils auront été vus au préalable par un médecin, soit dans une consultation externe, soit dans un centre d'éducation surveillée.

Au centre, dans une première étape, ils seront l'objet d'une observation complète dans une partie de l'établissement qui sera fermée, que nous appelons l'hôpital complet, et où les mineurs ne devront pas séjourner plus de trois mois.

Dans une deuxième étape, ils passeront dans une partie de l'établissement conçue sous la forme d'un hôpital de jour, où ils seront pris en charge par un thérapeute afin que soient poursuivis, soit un traitement médicamenteux — antianxieux ou anticomitial — soit une psychothérapie si un traitement de ce type est nécessaire. Pendant cette période d'hôpital de jour, les mineurs seront rendus à leur famille ou habiteront les foyers. Ils viendront au centre le matin et le quitteront le soir venu.

La troisième étape sera constituée par un « hôpital de nuit » pour les garçons ne pou-

# débat du mois

vant être rendus à leur famille ; ils travailleront alors ou poursuivront leurs études pendant la journée, puis rentreront au centre le soir pour y recevoir leur traitement et y être logés.

Voilà pour l'organisation interne, qui s'articulera sur une antenne à distance : nous avons prévu les liens le plus commodes avec les organismes de traitement qui existent déjà,

afin de couvrir le plus largement possible toute la posture.

## Constellation Médecine

Une telle réalisation demande un personnel éducateur et médical important...

## Docteur Roumajon

... Important, technifié, spécialisé, formé. Nous avons prévu du personnel fixe et un certain nombre de gens à la vacation. Mais ce à quoi nous nous sommes surtout attachés a été de ne pas faire double emploi avec ce qui existe déjà. C'est ainsi que, pour ce qui concerne les psychopathes et aussi les grands malades, ils seront dirigés les uns et les autres vers

soufre biologique

**ACTHIOL**

dragées

LABORATOIRES

JOULLIE

un hôpital spécialisé : dans ces cas, en effet, délinquants ou pas, la délinquance n'est qu'un épiphénomène dans un état pathologique.

Bref, il s'agit d'un système souple, d'une méthode destinée à tourner rapidement. Il faut, pour que ce centre soit « rentable », que 400 garçons y passent par an.

### Constellation Médecine

Quatre cents places par an, cela correspond-il aux besoins ?

#### Docteur Roumajon

Pour la région parisienne, oui, à peu près.

### Constellation Médecine

Ce qui veut dire que, pour la France entière...

#### M. Lutz

... Il faudrait cinq établissements de ce genre, mais qui tous auraient un service de postcure, très sérieusement structuré, afin que ne se produisent pas d'embouteillages à la sortie.

#### Docteur Lang

Il reste à souhaiter que vous n'en ayez pas à l'entrée...

*dans la lignée d'*

**ACTHIOL**

**RHINATHIOL**

*gouttes nasales*

**LABORATOIRES JOULLIE**